

Investissements d'Avenir :

Appel à projets PIAVE « Innovation et diversification d'entreprises spécialisées dans le diesel »



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT

L'appel à projets thématique « Innovation et diversification d'entreprises spécialisées dans le diesel » est issu de l'action du Programme d'Investissements d'Avenir pour les Projets Industriels d'Avenir (PIAVE).

Piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) permet aux projets industriels les plus porteurs de perspectives d'activité et d'emploi pour les filières industrielles françaises, ainsi que les projets qui œuvrent directement en faveur de la transition écologique et énergétique, de trouver un appui à leur développement.

Doté d'un montant global de 18 millions d'euros, l'appel à projets PIAVE « Innovation et diversification d'entreprises spécialisées dans le diesel », opéré par Bpifrance, vise à soutenir financièrement des projets de diversification portés par des entreprises dépendantes, pour une part significative de leur chiffre d'affaires, de la filière diesel et ayant des projets de reconversion par l'innovation de leurs activités industrielles en dehors de cette filière, leur permettant de compenser la baisse du chiffre d'affaires et des emplois liés au diesel.

Sont attendus des projets de diversification, conduits par des PME ou des ETI disposant d'un programme de diversification qui nécessite une phase d'innovation et/ou d'investissement, en vue d'une activité industrielle qui contribue à faire croître le niveau de valeur ajoutée de l'entreprise généré hors de la filière diesel.

Cet appel à projets permettra la sélection de projets portés par des PME ou des ETI, qui apparaîtront comme les plus innovants et les plus ambitieux pour mener à bien la transition de leurs activités dans la filière diesel vers d'autres secteurs d'activité industrielle.

Les projets lauréats présenteront des coûts totaux d'au moins 500 000 d'euros, et se verront proposer un cofinancement par l'Etat de leurs dépenses de recherche et développement ainsi que d'industrialisation dans les conditions décrites par le cahier des charges de l'appel à projets.

L'appel à projets est **ouvert jusqu'au 12 juin 2019**. Dans cette action, et dans le respect des règles européennes, le Programme d'Investissements d'Avenir interviendra sous la forme de subventions et d'avances récupérables. L'État bénéficiera de plus d'un intéressement aux résultats des projets soutenus.

Pour télécharger l'appel à projets et le dossier de candidature :

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/PIAVE-Innovation-et-diversification-d-entreprises-specialisees-dans-le-diesel-43620>

À propos du Programme d'Investissements d'Avenir

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois :

- l'enseignement supérieur, la recherche et la formation,
- la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique,
- le développement durable,
- l'industrie et les PME,
- l'économie numérique,
- la santé et les biotechnologies.

Le troisième volet du PIA, le PIA3, s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI) présenté par le Premier ministre le 25 septembre 2017.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi.

Twitter : @SGPI_avenir.



A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

www.Bpifrance.fr - Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

Contacts presse :

- Secrétariat général pour l'investissement : Vincent Deshayes - vincent.deshayes@pm.gouv.fr - 01 42 75 64 58 -
- Bpifrance : Laure Schlagdenhauffen – laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr – 01 41 79 85 38